
Adresse des écoliers du collège de Bourg-Régénéré, qui remercient la Convention de l'envoi qu'elle leur a fait du recueil des actions héroïques et civiques des républicains français, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des écoliers du collège de Bourg-Régénéré, qui remercient la Convention de l'envoi qu'elle leur a fait du recueil des actions héroïques et civiques des républicains français, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 19;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28812_t1_0019_0000_3

Fichier pdf généré le 30/01/2023

noncent aux discours mensongers du citoyen Petit, leur ci-devant curé à Pouilly, qu'ils ne reconnaissent que le culte de la Raison et sont décidés à n'entendre que les paroles de paix et d'union qui en découlent.

En conséquence, ils demandent qu'à l'instant la commune de Pouilly soit contrainte à remettre à la disposition du Trésor public la huitième partie des vases en argent qui servent à la deserte de son culte ainsi que la cloche et autres effets en dépendant, comme ayant fourni cette quantité lors de l'acquisition qui en a été faite, déclarant de plus qu'ils n'entendent pas que ces objets soient payés en argent mais bien restitués en nature, laissant au surplus à la prudence des corps administratifs le soin d'éclairer les citoyens de Champagny et de leur faire oublier pour jamais les principes erronés et funestes qui depuis des siècles les ont tenus dans l'ignorance et la superstition à laquelle ils font un adieu éternel.

P.c.c. : MAGNIN.

34

Les écoliers du collège de Bourg-Régénéré, remercient la Convention de l'envoi qu'elle a bien voulu leur faire du recueil des actions héroïques et civiques des républicains français. « Nous ne nous occupons pas seulement à les lire, disent-ils, nous les gravons dans nos cœurs. Citoyens représentans, en cherchant à nous former aux vertus républicaines, nous regrettons de ne pouvoir partager la gloire de nos frères; mais en attendant ce moment, nous apprenons à connoître les droits de l'homme, nous étudions vos sages lois, et nous osons vous promettre qu'amis sincères de la liberté et de l'égalité, nous pouvons un jour aspirer à la gloire de soutenir votre ouvrage. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Bourg-Régénéré, 26 pluv. II] (2).

« Pères de la patrie,

Tous les jours vous acquérez de nouveaux droits à ce nom. Vos soins, votre tendre sollicitude envers nous ne seront pas sans effet, vous êtes les pères de la patrie, nous sommes ses enfans et son espoir. Nous nous montrerons dignes de ce nom, et nous répondrons à son attente. Les écoliers du collège de Bourg-Régénéré, autant que vous jaloux de la liberté, apprennent à se former aux vertus républicaines. Pour nous seconder dans nos efforts, vous nous avez envoyé et votre Bulletin, et le Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français. Par cet envoi, Citoyens législateurs, vous avez ajouté à notre énergie, nous ne lisons pas seulement les traits de civisme et d'héroïsme, nous les gravons dans nos cœurs. En cherchant à nous former aux vertus républicaines, nous regrettons de ne pouvoir partager la gloire de nos frères; mais en attendant ce moment, nous apprenons à connaître les droits de l'homme et du citoyen, nous étudions vos sages lois, et nous osons vous promettre qu'amis sincères de

la liberté et de l'égalité, nous pourrons un jour aspirer à la gloire de soutenir votre ouvrage. Vive la République, Vive la Montagne ».

MARTEL, MORELLET, MONTBARBON, COLIN, GOYARD, DESBORDES, DUPRÉ, RODET, CHAMBRE, JACQUEMIN, PEINGEON, BON aîné, CHARLET, GROS, GAULHE, GOYARD.

35

Le citoyen Bauchaton, mercier à Commune-Affranchie, prie la Convention d'agréer pour les frais de la guerre, la somme de 193 liv. 2 s. 6 d., montant de la liquidation de sa lettre de maîtrise. Il envoie en même temps sa quittance.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (1).

36

L'agent national de la commune de Beny, département du Calvados, écrit que cette commune a déposé, au sein de la Société populaire de Vire, 85 chemises qu'elle met à la disposition du ministre de la guerre, et 22 liv. en assignats pour être distribuées aux veuves et aux enfans des défenseurs morts en combattant pour la patrie.

Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'après la destruction entière des traîtres et des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Beny., 12 vent. II] (3).

« Citoyen président de la Convention nationale,

Aujourd'hui nous déposons au dépôt de la Société populaire de Vire sur l'autel de la patrie, les dons patriotiques de notre commune consistant en 85 chemises et 22 liv. en assignats. Les chemises sont à la disposition du ministre pour les faire passer à ceux de nos frères d'armes qui en auraient le plus besoin, et l'argent à soulager les veuves et orphelins de ceux qui ont succombé en défendant la patrie. La commune de Beny vous remercie de l'énergie que vous avez montrée à terrasser tous les ennemis de la République, et du grand courage que vous avez si sagement dicté par vos douces lois et vous remercie de rester ferme à votre poste, jusqu'à la destruction générale du dernier des traîtres et des tyrans. Respect, soumission et fraternité à la Convention nationale ».

DESCHAMPS (agent nat.).

37

La société populaire de Brest informe la Convention nationale qu'une députation d'écoliers s'est présentée à l'une de ses séances, et

(1) P.V., XXXIV, 351.

(2) P.V., XXXIV, 352. Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^t) et 18 germ. (1^{er} suppl^t); Rép., n^o 110.

(3) C 297, pl. 1020, p. 41.

(1) P.V., XXXIV, 351.

(2) C 299, pl. 1053, p. 6.